

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

-----

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

-----

COMMUNE DE ARQUES

-----

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES  
DE LA SOCIETE ARC INTERNATIONAL FRANCE

-----

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 15 septembre 2014, le projet de plan de prévention des risques technologiques de l'établissement ARC INTERNATIONAL FRANCE à ARQUES sera soumis à enquête publique du lundi 13 octobre au vendredi 14 novembre 2014 inclus (33 jours). Le siège de l'enquête est fixé en mairie de ARQUES (62510) - Place Roger Salengro.

M. Fabrice AUBENEAU, inspecteur de l'Environnement, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nord Pas-de-Calais est l'interlocuteur technique sur ce projet (Tél : 03.20.13.48.18).

Pendant toute la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur, M. Jean-Marc CHAMBELLAND, urbaniste, retraité, se tiendra, en mairie, à la disposition du public, pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

lundi 13 octobre 2014 de 9 à 12 h à ARQUES, mardi 21 octobre 2014 de 14 à 17 h à BLENDÉCQUES, mercredi 29 octobre 2014 de 14 à 17 h à ARQUES, vendredi 7 novembre 2014 de 9 à 12 h à BLENDÉCQUES et vendredi 14 novembre 2014 de 14 à 17 h à ARQUES.

M. Jean-Charles THIEULLET, directeur régional de la SCET, retraité, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Pendant ce délai, un exemplaire du dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en mairies de ARQUES et BLENDÉCQUES où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture des bureaux.

Les observations relatives à ce projet pourront être consignées directement sur les registres d'enquête prévus à cet effet, ou être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de ARQUES et BLENDÉCQUES et publiée sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais - [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du public - enquêtes publiques - plan de prévention des risques - pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapports et des conclusions en adressant leur demande à M. le Préfet du Pas-de-Calais - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique à Arras.

La décision d'approbation du plan, éventuellement modifié, se fera par arrêté préfectoral.